

# CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

---

Réunion du 29 juin 2006

## Extrait des délibérations

---

RAPPORT N° 9

**Président** : Monsieur David HABIB

**Rapporteur** : Monsieur Gérard DUCOS

### **OBJET : AVENANT AU CONTRAT DE CRÉDIT-BAIL CONCLU AVEC LA SCI IAB**

« Par délibération en date du 5 juillet 2004 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 21 juillet 2004, vous avez décidé de conclure un contrat administratif de location avec la société IAB représentée par Monsieur Charles-Henri Bézier.

Ce contrat a pour objet la location en « crédit-bail » du bâtiment ex-Quadriroto pour une durée de 102 mois à partir du 1<sup>er</sup> août 2004, pour un loyer annuel de 70 000 euros HT.

Des problèmes d'infiltration d'eau en toiture récurrents se sont, depuis, manifestés.

La société a proposé d'intervenir elle-même pour réparer au plus vite ces dégradations. En contrepartie, la communauté de communes de Lacq accepterait de réduire la durée du contrat administratif de 102 à 85 mois.

Vos commissions « Développement économique » et « Finances, personnel et administration générale » et votre Bureau vous proposent :

- **d'accepter** la réduction de 102 à 85 mois de la durée du contrat administratif de location liant la communauté de communes de Lacq à la SCI IAB,
- **d'autoriser** votre Président à signer l'avenant au contrat prenant en compte cette modification. »

Après en avoir délibéré, le Conseil de la communauté de communes **ADOpte** le présent rapport à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président de la communauté de communes,

**David HABIB**